

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-03

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
 Présents : 08
 Pouvoir : 00
 Votants : 08

L'an deux mil dix neuf
 Le 24 janvier à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
 Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,
 Maire
 Date de la convocation 18 janvier 2019

OBJET : SEDI – ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU VALET – OPERATION 18-003-512

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT,

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI, Michel PERRET (arrivé à 20h50)

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour l'éclairage public chemin du Valet.

Travaux sur réseau d'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 15 246 €
- Le montant total des financements externes serait de : 13 963 €
- **Participation prévisionnelle :** 73 € + 1210 €
 (Frais SEDI + contribution aux investissements)

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;**
- **Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 15 246 €
- Financements externes : 13 963 €
- **Participation prévisionnelle :** 1 283 €
 (Frais SEDI + contribution aux investissements)

2/PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 73 €.

3/PREND ACTE de la contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 1 210 €.

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 038-213805120-20190124-2019_3-DE

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Tramolé, Puy-de-France. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE TRAMOLE' at the top and 'PUY-DE-FRANCE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the stamp is a black ink signature that appears to be 'Jean-Michel Drevet'.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire